

Chapitre 4

Évolutions socio-démographiques et rôles dévolus aux hommes et aux femmes

Principaux résultats

- Avec l'arrivée de femmes davantage instruites que les hommes sur le « marché du mariage », les femmes sont moins nombreuses à épouser des hommes plus instruits qu'elles. Elles vivent de plus en plus avec un homme qui a un niveau d'instruction comparable, et les femmes très instruites se mettent de plus en plus en couple avec un conjoint moins instruit qu'elles. Les hommes les moins instruits risquent davantage de ne pas accéder au marché du mariage et de rester célibataires. Cependant, s'ils vivent en couple, ils sont plus susceptibles que les autres groupes de se marier que de vivre en union libre.
- La division du travail en fonction du rôle spécifique de chaque sexe persiste dans les familles. Les hommes sont le plus souvent le principal soutien économique et les femmes assument davantage de tâches domestiques. Toutefois, les opinions à l'égard des mères qui travaillent sont devenues plus positives, notamment dans les pays où le gouvernement a accru son soutien aux parents qui cherchent à concilier vie professionnelle et vie de famille. Les hommes, notamment les plus instruits, s'impliquent de plus en plus dans l'éducation des enfants.
- Bien que ce modèle reste minoritaire, l'augmentation du nombre de familles monoparentales dirigées par une femme et l'évolution du couple font que la probabilité que les femmes deviennent le principal soutien de famille augmente.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les modèles qui président la fondation d'une famille sont en train d'évoluer

La progression des femmes sur le plan de l'instruction, leur meilleur accès au marché du travail et l'évolution des normes régissant le rôle de chaque sexe ont une incidence sur les aspirations et les perspectives des hommes et des femmes dans la vie. L'augmentation du niveau d'instruction des femmes (et la réduction des inégalités entre hommes et femmes qui en découle) est l'un des principaux moteurs de l'évolution, avec des conséquences majeures sur l'égalité femmes-hommes, la formation ou la dissolution de couples et la décision de procréer (van Bavel, 2012).

Au XX^e siècle, le niveau d'instruction des hommes étaient presque toujours supérieur à celui de leur épouse – un modèle lié aux normes patriarcales qui caractérisent les pratiques matrimoniales de par le monde (Therborn, 2004). Le niveau d'instruction a été payant pour les hommes, tant sur le marché du travail (il leur donne accès à des salaires plus élevés) que sur le marché du mariage (il en fait de meilleurs partis) (Becker, 1991). Le modèle traditionnel du mariage était également compatible avec la représentation déséquilibrée des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur en faveur des hommes.

Toutefois, les inégalités de niveau d'instruction entre les femmes et les hommes ont commencé à se réduire et, au milieu des années 90, les femmes avaient l'avantage dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2012). L'augmentation du niveau d'instruction des femmes relève le niveau des normes minimales qu'elles se fixent pour des unions acceptables, réduit leur besoin économique de se marier et, en théorie, accroît la probabilité qu'elles décident de ne pas se marier (van Bavel, 2012). Les hommes les moins instruits risquent d'être les principaux perdants de cette évolution, car ils risquent davantage que tout autre groupe de rester célibataires (De Hauw et al., 2016).

La plupart des adultes vivent en couple, mais les jeunes cohortes attendent avant de se mettre en couple

Dans les pays de l'OCDE, la très grande majorité des personnes vivent en couple – en tant que couples mariés, en union civile ou en union libre (*Base de données de l'OCDE sur la famille*). Le mariage et les unions civiles sont les régimes les plus courants, mais 10 % environ des personnes âgées de 20 ans ou plus dans les pays de l'OCDE (soit un adulte en couple sur six) vivent en union libre. Les jeunes générations sont de plus en plus susceptibles de se mettre en couple à un âge plus avancé et, lorsqu'elles se mettent en couple, elles vivent de plus en plus en union libre avant de se marier ou de contracter une union civile (Pailhé et al., 2014). Par conséquent, six adultes de 20 à 34 ans sur dix sont célibataires, tandis que 17 % des jeunes adultes vivent en union libre.

Dans la plupart des pays, les adultes ayant achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ont beaucoup plus tendance à vivre en union libre avec leur conjoint que les adultes ayant un moindre niveau d'instruction. L'union libre est également associée à un partage plus équitable du travail rémunéré et du travail non rémunéré, surtout au sein des ménages sans enfants (OCDE, 2017).

La prévalence de l'union libre est très variable d'un pays à l'autre. Elle est élevée en France, en Nouvelle-Zélande et dans les pays nordiques, mais très faible en Grèce, en Italie, en Pologne, en République slovaque et en Turquie. Ces différences montrent

que les couples non mariés sont plus ou moins acceptés. Néanmoins, les attitudes ne sont pas figées ; les données tendent à montrer que l'union libre commence chez les personnes les plus instruites et se propage ensuite dans tous les groupes de population (Nazio, 2008 ; Lestheaghe, 2010).

Dans presque tous les pays de l'OCDE, les hommes de 20 à 34 ans, notamment ceux dont le niveau d'instruction est moyen ou faible, risquent beaucoup plus d'être célibataires que les femmes du même groupe d'âge (tableau 4.A1.1) :

- 67 % des hommes ayant un niveau d'instruction moyen sont célibataires,
- 64 % des hommes ayant un faible niveau d'instruction sont célibataires,
- 59 % des hommes très instruits sont célibataires.

La situation est différente chez les femmes du même âge. En moyenne, 47 % des femmes ayant un faible niveau d'instruction sont célibataires, contre 57 % de celles qui ont un niveau d'instruction moyen et 49 % de celles qui sont titulaires d'un diplôme universitaire. Les femmes très instruites sont celles qui risquent le moins de vivre seules dans de nombreux pays de l'OCDE.

Les hommes et les femmes se mettent souvent en couple avec des personnes qui ont le même niveau d'instruction

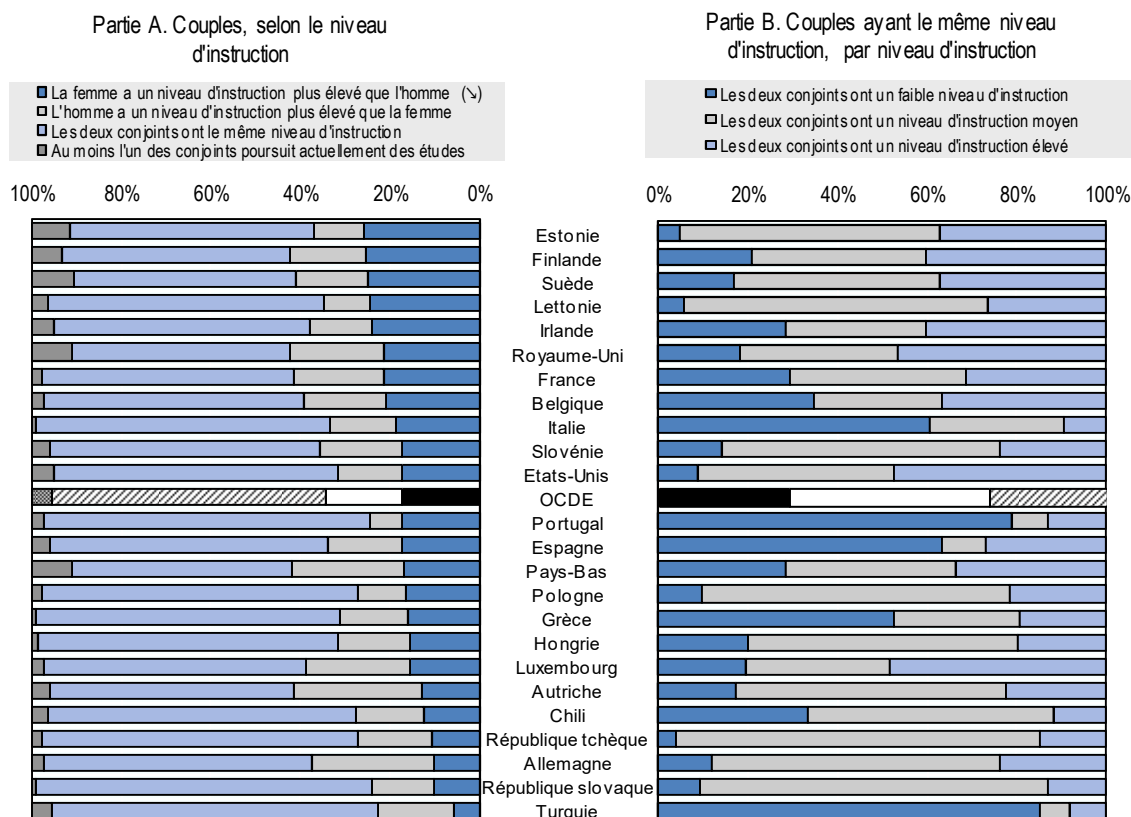
Les modèles évoluent en ce qui concerne « la convergence du niveau d'instruction au sein du couple » – c'est-à-dire le fait que les personnes qui se mettent en couple ont un profil socio-économique et un niveau d'instruction similaires. L'augmentation du niveau d'instruction des jeunes femmes a contribué à la hausse du nombre de mariages entre personnes ayant un niveau d'instruction comparable (ou « homogamie éducative ») (De Hauw et al., 2016 ; Esteve et al., 2016). La proportion dans laquelle les hommes et les femmes ayant un niveau d'instruction similaire s'unissent varie cependant d'un pays à l'autre (graphique 4.1, partie A).

En moyenne, environ six adultes âgés de 20 ans ou plus sur dix sont en couple avec une personne ayant un niveau d'instruction similaire (graphique 4.1). Les couples où les deux conjoints sont titulaires d'un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont les plus fréquents, mais la proportion de couples où les deux conjoints sont peu instruits est relativement élevée en Grèce, en Italie, en Espagne et surtout en Turquie (graphique 4.1, partie B).

S'agissant des couples où les deux conjoints n'ont pas le même niveau d'instruction, ceux où la femme est davantage qualifiée sont plus fréquents dans 14 des 24 pays dont les données sont disponibles (graphique 4.1, partie A). En 2014, une femme sur six en moyenne vivait avec un homme ayant un niveau d'instruction plus faible, bien que cette proportion soit de une sur quatre en Estonie, en Finlande, en Lettonie et en Suède. Les femmes très instruites, en particulier, ont tendance à préférer se mettre en couple avec un homme moins instruit plutôt que de rester célibataires (De Hauw et al., 2016 ; Esteve et al., 2016).

Graphique 4.1. Plus d'un adulte sur six vit au sein d'un couple dans lequel la femme a un niveau d'instruction supérieur à celui de son compagnon

Répartition (%) des personnes vivant avec un conjoint de sexe opposé en fonction du niveau d'instruction atteint dans la relation actuelle, personnes de 20 ans ou plus, 2014 ou dernière année disponible^a



Note : Le niveau d'instruction est mesuré en fonction d'une variable ordinaire en trois parties (faible niveau d'instruction, niveau d'instruction moyen et haut niveau d'instruction), les distinctions entre les trois niveaux correspondant au système de classification usuel de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) : « faible niveau d'instruction » correspond aux niveaux 0 à 2 de la CITE 2011 (éducation de la petite enfance, enseignement primaire ou premier cycle de l'enseignement secondaire) ; « niveau d'instruction moyen » correspond aux niveaux 3 à 4 de la CITE 2011 (deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non supérieur) ; « haut niveau d'instruction » correspond aux niveaux 5 à 8 de la CITE 2011 (enseignement supérieur de cycle court, niveau licence ou équivalent, niveau master ou équivalent, niveau doctorat ou équivalent).

a) Les données pour la Finlande et la Suède se rapportent à 2012, et celles pour le Chili, l'Allemagne et la Turquie à 2013.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE) pour les pays de l'Union européenne, l'*Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* pour le Chili, l'Enquête sur la population active réalisée auprès des ménages turcs pour la Turquie et les fichiers de base de l'Enquête sur la population actuelle des États-Unis (CPS) pour les États-Unis.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933646542>

Report de la décision de fonder une famille

Les taux de fécondité ont chuté au cours des dernières décennies dans l'ensemble de la zone OCDE. Dans une large mesure, cette baisse est attribuable à l'augmentation du coût d'opportunité de la procréation, elle-même liée aux incitations financières qui poussent les femmes à travailler et à faire carrière (Hotz et al., 1997 ; OCDE, 2011). C'est pourquoi les femmes qui ont fait des études tentent généralement de s'établir sur le marché du travail avant d'avoir des enfants (Wood et al., 2016 ; Greulich et al., 2017). En conséquence, l'âge moyen auquel les femmes ont leur premier enfant est passé de 26 ans en 1970 à près de 29 ans en 2014 dans l'ensemble de la zone OCDE (*Base de données de l'OCDE sur la famille*).

Les différences de niveau d'instruction entre les conjoints ont également tendance à influencer sur la décision des couples de faire ou non des enfants (Nitsche et al., 2015). Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, par exemple, les couples où les deux conjoints sont titulaires d'un diplôme universitaire ont tendance à reporter plus longtemps la décision d'avoir leur premier enfant que les autres couples, mais sont plus susceptibles d'avoir un deuxième voire un troisième enfant.

En revanche, les couples où l'homme est plus instruit que la femme ont leur premier enfant plus tôt, mais sont moins enclins à agrandir la famille. Dans une large mesure, cette tendance découle du fait que les femmes ayant un faible niveau d'instruction ont des difficultés à trouver un emploi (Greulich et al., 2017) ou à planifier leur famille (Kapitany et Speder, 2012).

La répartition des rôles selon le sexe s'effrite lentement

L'évolution de la convergence du niveau d'instruction au sein du couple modifie également les avantages que les conjoints peuvent attendre d'une division des responsabilités après la naissance des enfants. L'augmentation du nombre de conjoints ayant un niveau d'instruction comparable pourrait, en particulier, encourager les conjoints à adopter un partage plus équitable du travail rémunéré et du travail non rémunéré.

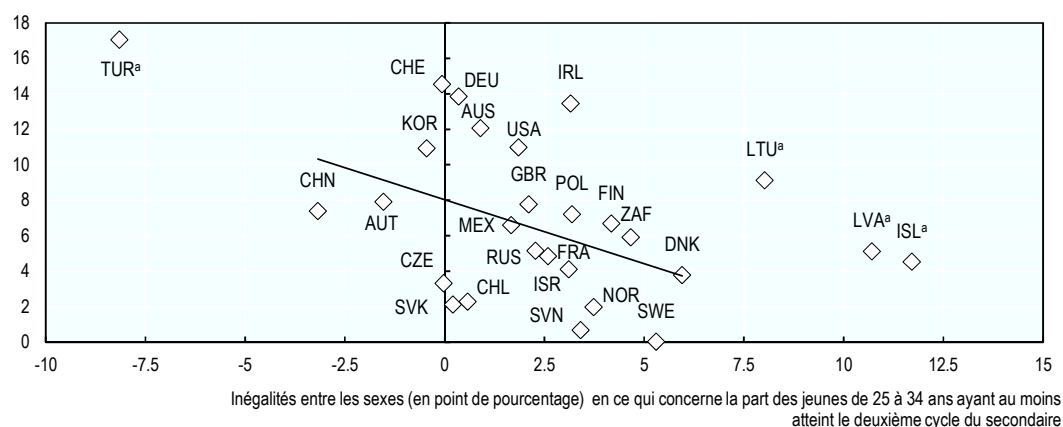
L'augmentation du niveau d'instruction des femmes est-elle annonciatrice d'attitudes davantage favorables à l'égalité femmes-hommes ? Le graphique 4.2 montre qu'il existe une corrélation entre le fait que les femmes aient l'avantage sur le plan de l'instruction et l'attitude des jeunes par rapport aux rôles dévolus aux hommes et aux femmes et aux rôles familiaux, comme le montrent les réponses des personnes interrogées à deux affirmations différentes sur les rôles de chaque sexe. Le graphique montre que, dans l'ensemble, les pays où les inégalités entre les sexes en matière d'instruction sont plus favorables aux jeunes femmes ont également tendance à être ceux où les jeunes ont une opinion plus favorable à l'égard des mères qui travaillent et des ménages à deux revenus. Dans ces pays, les jeunes ont moins tendance à être en désaccord avec l'affirmation selon laquelle les deux conjoints doivent contribuer au revenu du ménage (partie A) et moins tendance à être d'accord avec l'affirmation selon laquelle un enfant d'âge préscolaire risque de souffrir si sa mère travaille (partie B).

Le fait que les jeunes femmes aient un meilleur niveau d'instruction que les hommes entraîne une plus grande acceptation de l'égalité femmes-hommes. Toutefois, les données montrent que les hommes et les femmes modifient peu le degré de répartition équitable du travail rémunéré et du travail non rémunéré (chapitres 11 et 15).

Graphique 4.2. Plus les inégalités entre les sexes en matière d’instruction sont favorables aux femmes, plus les attitudes favorables à l’égalité femmes-hommes sont prononcées

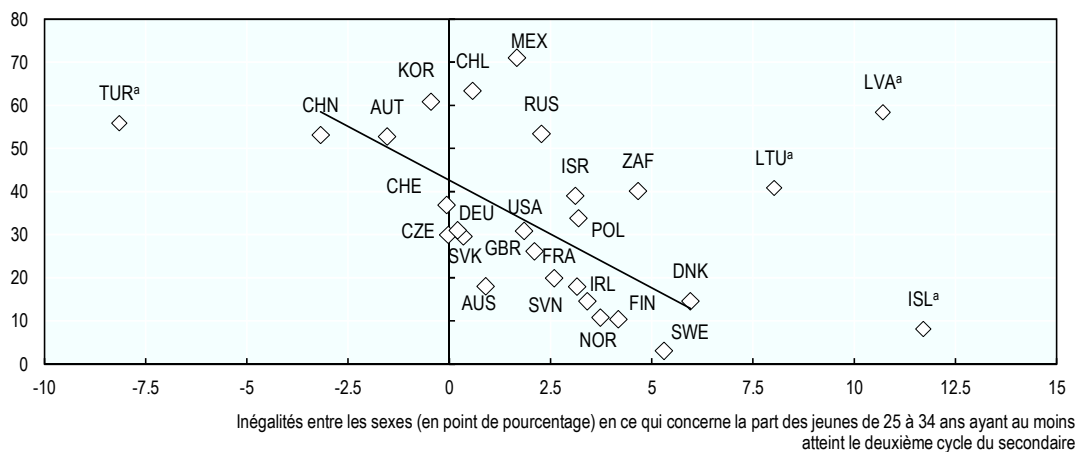
Partie A. Diagramme de dispersion entre les inégalités entre les sexes en ce qui concerne la part des jeunes de 25 à 34 ans ayant au moins atteint le deuxième cycle du secondaire et la proportion (%) de jeunes de 25 à 34 ans qui ne sont pas d’accord avec l’affirmation suivante : « Un enfant d’âge préscolaire risque de souffrir si sa mère travaille »

Proportion (%) de jeunes de 25 à 34 ans qui ne sont pas d’accord avec l’affirmation



Partie B. Diagramme de dispersion entre les inégalités entre les sexes en ce qui concerne la part des jeunes de 25 à 34 ans ayant au moins atteint le deuxième cycle du secondaire et la proportion (%) de jeunes de 25 à 34 ans qui sont d’accord avec l’affirmation suivante : « Un enfant d’âge préscolaire risque de souffrir si sa mère travaille »

Proportion (%) de jeunes de 25 à 34 ans qui sont d’accord avec l’affirmation



Note : Les données sur les inégalités entre les sexes en ce qui concerne la part des jeunes de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau d’instruction correspondant au deuxième cycle de l’enseignement secondaire se rapportent à 2015, à l’exception de la Chine (2010), du Chili et de la Fédération de Russie (2013) et de la France (2014). Les données sur les attitudes se rapportent à 2012. Les données sur les attitudes pour l’Allemagne concernent uniquement l’Allemagne de l’Ouest.

a) Les valeurs pour l’Islande, la Lettonie, la Lituanie et la Turquie sont considérées comme des valeurs aberrantes et sont donc exclues du calcul de la ligne correspondant au meilleur ajustement.

Source : OCDE (2016), *Regards sur l’éducation 2016 – Les indicateurs de l’OCDE*, http://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/regards-sur-l-education-2016_eag-2016-fr, calculs du Secrétariat de l’OCDE basés sur le Programme international d’enquêtes sociales (ISSP) 2012, www.issp.org/.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933646561>

Dans la plupart des ménages de l'ensemble des pays de l'OCDE, les hommes continuent d'avoir davantage tendance à privilégier le travail rémunéré, tandis que les femmes réduisent souvent le nombre d'heures de travail rémunéré pour assumer la majeure partie des tâches ménagères non rémunérées (chapitre 15). Par conséquent, les revenus des femmes ne représentent en moyenne pas plus du tiers des revenus du couple dans la zone OCDE (OCDE, 2017).

Les différences de revenus entre les hommes et les femmes qui se marient sont révélatrices d'attitudes traditionnelles. Aux États-Unis, par exemple, les hommes ont tendance à épouser une femme qui gagne moins qu'eux – une tendance qui, curieusement, est plus marquée chez les couples où le niveau d'instruction de la femme est égal ou supérieur à celui du mari que chez les couples où la femme est moins instruite (Qian, 2016). Les normes d'identité sexuelle aident à expliquer la persistance des rôles sociaux où l'épouse gagne moins que son mari (Bertrand et al., 2015). De nombreuses épouses continuent également de faire davantage de tâches ménagères que leur mari – même lorsqu'elles sont la principale source de revenus du foyer – afin de se conformer aux normes d'identité sexuelle à la maison (Bittman, 2000 ; Bertrand et al., 2015 ; OCDE, 2017).

Le rôle des pères

Malgré la persistance de la répartition des rôles selon le sexe, les pères s'impliquent davantage dans la garde des jeunes enfants et dans l'éducation des enfants que par le passé : on n'attend plus des hommes qu'ils soient exclusivement des soutiens de famille, mais on attend de plus en plus qu'ils partagent les responsabilités parentales avec leur conjointe (Gauthier et al., 2004 ; Craig et Mullan, 2011). Le moment où se produisent ces évolutions ainsi que le rythme d'évolution peuvent varier d'un pays à l'autre, mais on observe une évolution du comportement des pères dans l'ensemble de la zone OCDE (Goldscheider et al., 2015).

De nombreux facteurs contribuent à la participation croissante des hommes aux tâches ménagères et à la garde des enfants (Goldscheider et al., 2014), notamment :

- la croissance de l'emploi féminin,
- l'existence de politiques favorables à la famille,
- l'évolution des attitudes à l'égard du travail, de la garde des enfants et des rôles dévolus aux hommes et aux femmes, marquée par une meilleure perception de la valeur de l'implication des pères dans le développement de leurs enfants.

Cependant, l'implication accrue des pères traduit des choix de style de vie qui sont plus souvent ceux de conjoints très instruits, vivant en union libre et favorables à des relations égalitaires entre les sexes (OCDE, 2017).

Les femmes principales apporteuses de revenu

La hausse du nombre de femmes principales apporteuses de revenu indique également que la division sexuelle traditionnelle du travail perd du terrain. Par exemple, dans quatre ménages américains sur dix avec des enfants de moins de 18 ans, la mère est la seule ou la principale apporteuse de revenu, une part qui a quadruplé depuis 1960 (Wang et al., 2013). En Europe, environ une femme sur huit gagne 50 % ou plus des revenus du ménage (OCDE, 2016 ; Klesment et van Bavel, 2015).

L'évolution de la dynamique familiale explique en partie l'augmentation de la proportion des femmes principales apporteuses de revenu dans tous les pays économiquement avancés (Cory et Stirling, 2015 ; Klesment et van Bavel, 2015). L'évolution de la convergence du niveau d'instruction au sein du couple est un facteur non négligeable, comme en témoigne la proportion croissante de femmes davantage qualifiées et, par conséquent, ayant de meilleures perspectives de carrière que leur mari. Dans tous les pays européens de l'OCDE, les femmes sont les principales apporteuses de revenu dans 36 % des couples où la femme a un niveau d'instruction supérieur à celui de l'homme (graphique 4.3), ce qui représente un taux supérieur de plus de 50 % à celui des couples où les deux conjoints ont le même niveau d'instruction.

Le divorce expose les femmes à une plus grande vulnérabilité financière

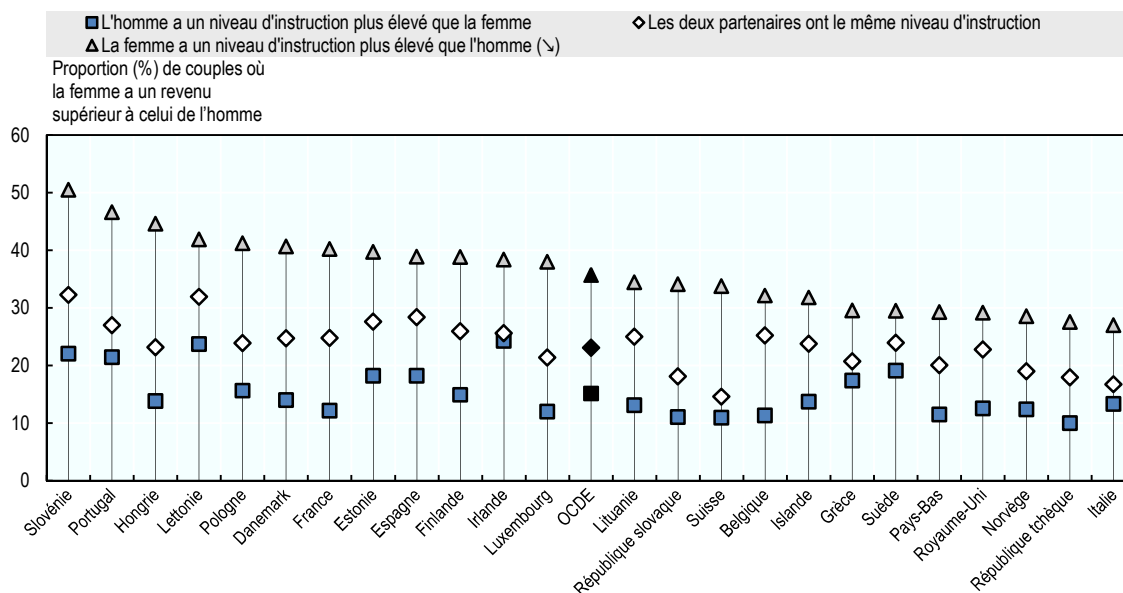
Néanmoins, la répartition inéquitable du travail rémunéré et du travail non rémunéré en faveur des hommes persiste. De plus, les femmes ont tendance à subir des pertes de revenu plus importantes que les hommes à la suite d'un divorce ou d'une séparation. En Suisse, par exemple, les femmes risquent trois fois plus que les hommes de subir une baisse de revenu de 20 % ou plus en cas de divorce (graphique 4.4). Du fait qu'elles perdent la part de revenu la plus élevée, auparavant assurée par l'homme, et qu'elles obtiennent souvent la garde des enfants et/ou doivent s'occuper de parents ayant besoin de soins de longue durée, les femmes sont exposées à de plus grandes difficultés financières que les hommes à la suite d'un divorce ou d'une séparation. Les femmes courent un risque plus élevé de pauvreté, alors que le niveau de vie des hommes reste souvent stable même lorsqu'ils versent une pension alimentaire (Bonnet et al., 2016).

Les modalités de vie familiale après la séparation des parents constituent également des déterminants importants du niveau de vie des familles monoparentales et des possibilités qu'elles ont d'occuper un emploi rémunéré. En France, par exemple, les mères ayant la garde partagée des enfants ont davantage de chances (+15 points de pourcentage) de trouver un emploi que celles qui obtiennent la garde exclusive des enfants après le divorce (Bonnet et al., 2017). L'effet est particulièrement marqué chez les femmes les plus pauvres et chez celles qui, avant le divorce, ne travaillaient pas. La garde partagée des enfants avec le père augmente également les chances des femmes de retrouver un compagnon (Schnor et al., 2015 ; Berger et al., 2017).

Les conséquences économiques du divorce à court et moyen terme varient d'un pays à l'autre, selon les systèmes de protection sociale, les caractéristiques du marché du travail et le soutien public qui permet aux parents de concilier leurs obligations professionnelles et familiales (De Vaus et al., 2014). La participation au marché du travail est essentielle pour élever le niveau de vie des femmes et de leur famille à la suite d'un divorce ou d'une séparation. Elle nécessite un système généralisé de services de garde d'enfants et un temps de travail flexible qui les aident à concilier leurs obligations professionnelles et familiales.

Graphique 4.3. Trente-six pour cent des femmes ayant un niveau d'instruction supérieur à celui de leur compagnon sont les principales apporteuses de revenu du couple

Proportion (%) de couples de sexe opposé dont les deux conjoints sont âgés de 25 à 54 ans et où la femme a un revenu supérieur à celui de l'homme, selon le niveau d'instruction du couple, 2014 (année de référence du revenu : 2013)



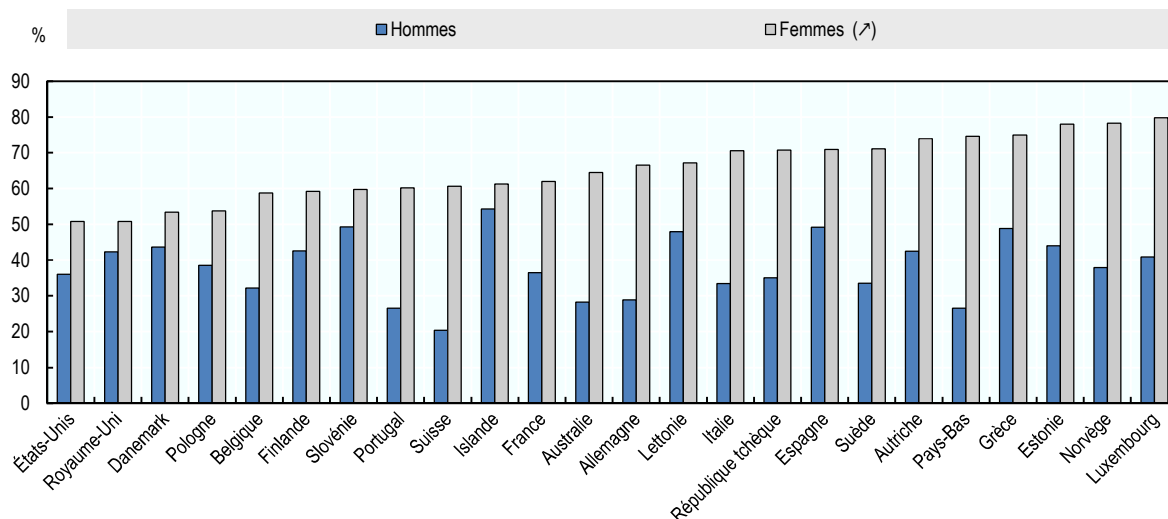
Note : Le « revenu » est défini comme un revenu en espèces ou assimilés (salaires) et un revenu en espèces tiré d'une activité indépendante. Dans les couples où la femme a un revenu supérieur à celui de l'homme, l'écart de revenu entre les deux, qu'il soit grand ou petit, n'est pas pris en compte. Les couples où l'un des conjoints a un revenu négatif (dû à des pertes en espèces tirées d'une activité indépendante, par exemple) et les couples où les deux conjoints n'ont pas de revenu ne sont pas pris en compte. Les proportions concernent uniquement les cas valides ; les couples pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur le niveau d'instruction de l'un des conjoints ou sur le niveau de revenu que l'un des conjoints tire d'un emploi salarié ou d'une activité indépendante ne sont pas pris en compte. Pour la définition et la mesure des niveaux d'instruction, voir les notes du graphique 4.1. L'année de référence du revenu est 2013.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur les Statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933646580>

Graphique 4.4. Les femmes risquent davantage que les hommes de subir une importante baisse de revenu à la suite d'un divorce ou d'une séparation

Pourcentage de la population récemment séparée qui a connu une baisse d'une année sur l'autre de 20 % ou plus du revenu disponible du ménage, par sexe, 2008-11



Note : Population en âge de travailler. Revenus équivalents des ménages, en valeur réelle. Les observations d'une année sur l'autre ont été regroupées de 2007 à 2013 pour chaque pays et de 2008 à 2012 pour les États-Unis.

Il faut rester prudent dans l'interprétation des données lorsqu'on suit des personnes après leur séparation, notamment en ce qui concerne les personnes qui déménagent (Lacovou et Lynn, 2013). Dans les pays où le recueil de données est basé sur des enquêtes effectuées auprès des ménages (les pays de l'enquête EU-SILC), chaque membre du ménage initial est censé être suivi et réinterrogé. Toutefois, dans la pratique, la déperdition tend à augmenter dans les cas de séparation. Dans les pays où les enquêtes sont basées sur des registres administratifs (Danemark, Finlande, Islande, Pays-Bas, Norvège, Slovaquie et Suède), un seul membre du ménage est suivi. Ces limites doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur les Statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) pour les pays de l'Union européenne (sauf l'Allemagne), l'Islande et la Norvège, et sur le *Cross-National Equivalent File (CNEF)* pour l'Australie, la Suisse, l'Allemagne et les États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933646599>

Messages clés

- Le développement des mesures permettant de concilier obligations professionnelles et familiales aidera à la fois les hommes et les femmes à concrétiser leur projet d'enfant ainsi que leurs aspirations professionnelles.
- Les pouvoirs publics devraient prendre des mesures en faveur d'un partage plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre les conjoints. Des services de garde d'enfants abordables aident les deux parents, tandis que les allocations de congé parental, la flexibilité du temps de travail et les systèmes de prélèvements/prestations devraient également être conçus de manière à ce que les deux parents bénéficient des mêmes incitations financières à prendre un congé parental et à occuper un emploi rémunéré (chapitres 15-18).
- Il est particulièrement important de verser une bonne pension alimentaire et de prendre des mesures qui encouragent la participation du père après la dissolution de l'union, afin d'aider les mères célibataires à concilier obligations professionnelles et familiales et de réduire le risque de pauvreté des familles monoparentales.

Références

- Bavel, J. van (2012), « The Reversal of Gender Inequality in Education, Union Formation and Fertility in Europe », *Vienna Yearbook of Population Research*, vol. 10, pp. 127-154.
- Becker, G. (1991), *A Treatise on Family*, Harvard University Press.
- Berger, L., L. Panico et A. Solaz (2017), « Maternal Repartnering: Does Father Involvement Matter? Evidence from the United Kingdom », *Revue européenne de démographie*, <https://doi.org/10.1007/s10680-016-9410-4>.
- Bertrand, M., E. Kamenica et J. Pan (2015), « Gender Identity and Relative Income within Households », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 130, n° 2, pp. 571-614.
- Bittman, M. et J. Wajman (2000), « The Rush Hour: The Character of Leisure Time and Gender Equity », *Social Forces*, vol. 79, n° 1, pp. 165-189.
- Bonnet, C., B. Garbinti et A. Solaz (2017), « Does Being ‘Half-time Mother’ Help to Work? The Role of Joint Custody on Women’s Activity after Divorce », Conférence européenne sur la population.
- Bonnet, C., B. Garbinti et A. Solaz (2016), « Gender Inequality after Divorce: The Flip Side of Marital Specialization. Evidence from a French Administrative Database », *Document de Travail G 2016/03*, Direction des Études et Synthèses Économiques, INSEE, www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2022140/G2016-03.pdf.
- Cory, G. et A. Stirling (2015), « Who’s Breadwinning in Europe? », Institute for Public Policy Research, Londres.
- Craig, L. et K. Mullan (2011), « How Mothers and Fathers Share Childcare: A Cross-National Time-Use Comparison », *American Sociological Review*, vol. 76, n° 6, pp. 834-861.
- De Hauw, Y., A. Grow et J. van Bavel (2016), « The Reversed Gender Gap in Education and Assortative Mating in Europe », *Revue européenne de démographie*, <https://doi.org/10.1007/s10680-016-9407-z>.
- De Vaus, D. et al. (2014), « The Economic Consequences of Divorce in Australia », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 28, n° 1, pp. 1-22.
- Esteve, A. et al. (2016), « The End of Hypergamy: Global Trends and Implications », *Population and Development Review*, vol. 42, n° 4, pp. 615-625.
- Gauthier, A., T. Smeeding et F. Furstenberg (2004), « Are Parents Investing Less Time in Children? Trends in Selected Industrialized Countries », *Population and Development Review*, vol. 30, n° 4, pp. 647-671.
- Goldscheider, F., E. Bernhardt et T. Lappegard (2015), « The Gender Revolution: A Framework for Understanding Changing Family and Demographic Behavior », *Population and Development Review*, vol. 41, n° 2, pp. 207-239.
- Goldscheider, F., E. Bernhardt et T. Lappegård (2014), *Studies of Men’s Involvement in the Family*, vol. 35, n° 8, pp. 995-999.

- Greulich, A., O. Thévenon et M. Guergoat-Larivière (2017), « Employment and Second Childbirth in Europe », *Population*, à paraître.
- Iacovou, M. et P. Lynn (2013), « Implications of the EU-SILC Following Rules, and their Implementation, for Longitudinal Analysis », *ISER Working Paper Series*, vol. 2013-17, Institute for Social and Economic Research.
- Kalmijn, M. (2013), « The Educational Gradient in Marriage: A Comparison of 25 European Countries », *Demography*, vol. 50, pp. 1499-1520.
- Kapitány, B. et Z. Speder (2012), « Réalisation et évolution des intentions de fécondité dans quatre pays européens », *Population – Édition française*, vol. 67, n° 4, pp. 711-744.
- Klesment, M. et J. van Bavel (2015), « The Reversal of the Gender Gap in Education and Female Breadwinners in Europe », *Families and Societies Working Paper Series*, vol. 26.
- Lesthaeghe, R. (2010), « The Unfolding Story of the Second Demographic Transition », *Population and Development Review*, vol. 36, n° 2, pp. 211-251.
- Nazio, T. (2008), *Cohabitation, Family and Society*, Routledge, New York.
- Nitsche, N. et al. (2015), « Partners' Educational Pairings and Fertility across Europe », *Families & Societies Working Paper Series*, vol. 38.
- OCDE (2017), *Dare to Share: Germany's Experience Promoting Equal Partnership in Families*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259157-en>.
- OCDE (2012), *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179660-fr>.
- OCDE (2011), *Assurer le bien-être des familles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264098794-fr>.
- Pailhé, A. et al. (2014), « State-of-the-art Report: Changes in the life course », *Families and Societies Working Paper*, n° 6 (2014).
- Qian, Y. (2016), « Gender Asymmetry in Educational and Income Assortative Marriage », *Journal of Marriage and Family*, vol. 79, n° 2, avril, pp. 318-336.
- Schnor, Ch., I. Pasteels et J. van Bavel (2015), « Physical Custody Arrangement and Repartnering: Evidence from a Policy Promoting Joint Custody », document de conférence.
- Van Bavel, J. (2012), « The Reversal of Gender Inequality in Education, Union Formation and Fertility in Europe », *Vienna Yearbook of Population Research*, vol. 10, pp. 127-154.
- Wang, W., K. Parker et P. Taylor (2013), « Breadwinners Moms », Pew Research Center.
- Wood, J. et al. (2016), « Constitution de la famille et activité des mères : Différences selon le niveau d'éducation en Europe », *Population – Édition française*, vol. 71, n° 1, pp. 53-83.

Références des bases de données

Base de données de l'OCDE sur la famille,
<http://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm>.

Annexe 4.A1.1

Données supplémentaires sur la répartition des jeunes célibataires
par niveau d'instruction

Tableau 4.A1.1. Pourcentage de jeunes adultes célibataires par niveau d'instruction

Proportion (%) de personnes âgées de 20 à 34 ans ne vivant pas en couple, par niveau d'instruction,
2014 ou dernière année disponible^a

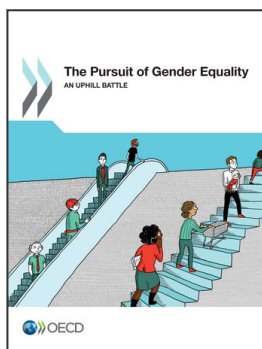
	Total				Hommes				Femmes			
	Total	Faible niveau d'instruction	Niveau d'instruction moyen	Haut niveau d'instruction	Total	Faible niveau d'instruction	Niveau d'instruction moyen	Haut niveau d'instruction	Total	Faible niveau d'instruction	Niveau d'instruction moyen	Haut niveau d'instruction
Australie
Autriche	58.7	49.8	60.3	58.6	65.3	62.9	66.2	64.4	52.0	38.7	53.7	53.7
Belgique	57.0	58.1	62.5	50.2	62.4	65.4	66.5	54.4	51.6	48.1	57.7	47.2
Canada
Chili	63.5	54.5	57.7	76.1	66.1	59.0	60.5	78.3	60.9	50.0	55.0	74.1
République tchèque	53.2	54.9	55.9	45.4	60.1	61.1	62.0	52.3	46.0	47.9	48.4	40.9
Danemark
Estonie	50.5	50.8	55.7	41.7	57.4	57.5	60.7	49.1	43.4	37.3	49.5	37.1
Finlande	43.7	50.7	49.5	28.6	50.0	56.5	55.3	30.0	37.0	41.2	42.4	27.8
France	47.4	49.3	50.5	43.0	53.0	55.4	55.6	48.4	41.9	42.4	45.0	38.6
Allemagne	59.9	64.1	62.4	50.3	66.9	73.5	69.0	54.9	52.8	53.6	55.2	46.4
Grèce	73.8	58.8	77.6	75.1	82.2	73.3	85.2	82.9	65.3	34.6	69.7	69.3
Hongrie	59.2	49.6	64.3	51.7	66.8	60.7	70.8	58.1	51.3	37.3	56.7	47.3
Islande
Irlande	59.7	60.7	65.6	53.1	63.2	60.7	67.9	57.7	56.3	60.7	63.1	49.8
Israël
Italie	70.9	58.8	75.5	72.6	79.0	69.9	82.4	83.2	62.6	43.8	68.2	66.1
Japon
Corée
Lettonie	57.5	59.6	62.1	49.2	62.0	64.7	64.7	52.5	53.0	48.6	58.7	47.3
Luxembourg	60.9	66.6	67.2	52.4	66.5	66.8	72.6	59.6	55.4	66.5	61.3	46.4
Mexique
Pays-Bas	53.0	61.7	58.8	41.2	59.9	70.4	64.6	45.8	46.0	49.3	52.4	37.7
Nouvelle-Zélande
Norvège
Pologne	54.1	71.3	58.3	43.7	59.9	78.4	62.7	47.2	48.0	57.7	52.6	41.4
Portugal	60.9	52.9	66.9	61.9	66.3	59.8	72.2	67.3	55.6	42.6	61.7	58.7
République slovaque	66.3	63.3	67.7	63.5	73.7	75.4	75.0	68.3	58.5	49.8	58.7	60.2
Slovénie	63.3	65.0	67.6	53.9	70.8	77.1	72.5	63.2	54.9	43.9	60.9	48.0
Espagne	63.3	58.7	69.9	62.0	69.9	67.3	74.7	68.6	56.5	46.5	65.2	56.8
Suède	61.2	66.5	67.5	48.2	67.1	70.3	71.7	54.6	55.1	61.3	62.4	43.7
Suisse
Turquie	45.3	33.8	55.7	59.8	53.6	44.4	61.2	62.4	37.1	25.1	48.5	57.0
Royaume-Uni	52.0	56.6	54.5	47.4	54.7	58.0	55.6	52.0	49.3	54.8	53.3	43.6
États-Unis	55.1	52.6	61.4	47.1	59.1	56.0	64.2	51.5	51.2	48.5	58.2	43.5
OCDE	57.9	57.0	62.3	53.2	64.0	64.3	67.2	58.6	51.7	47.1	56.6	49.3

Note : Le type d'union est déterminé par la présence d'un conjoint ou d'un compagnon/d'une compagne au sein du ménage. Les personnes qui « ne vivent pas en couple » sont définies comme celles qui n'ont pas de conjoint ni de compagnon/compagne vivant au sein du même ménage. Pour la définition et la mesure des niveaux d'instruction, voir les notes du graphique 4.1. Les proportions concernent uniquement les cas valides ; les personnes pour lesquelles on ne dispose pas d'informations sur le niveau d'instruction et/ou les personnes en couple avec quelqu'un dont on ignore le niveau d'instruction sont exclues.

a) Les données pour la Finlande et la Suède se rapportent à 2012 ; celles pour le Chili, l'Allemagne et la Turquie se rapportent à 2013.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EU-LFS) pour les pays de l'Union européenne, l'*Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* pour le Chili, l'Enquête sur la population active réalisée auprès des ménages turcs pour la Turquie et les fichiers de base de l'Enquête sur la population actuelle des États-Unis (CPS) pour les États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933646618>



Extrait de :
The Pursuit of Gender Equality
An Uphill Battle

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264281318-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Évolutions socio-démographiques et rôles dévolus aux hommes et aux femmes », dans *The Pursuit of Gender Equality : An Uphill Battle*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264203426-7-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.